Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 27 novembre 2019

Fermeture du littoral pour la pêche de loisir,

interdiction jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble du littoral du département

Les fortes précipitations la nuit dernière ont provoqué des surverses d'eaux usées dans le milieu naturel, signalées par plusieurs gestionnaires de réseaux en Loire-Atlantique.

Ces phénomènes conduisent la préfecture de la Loire-Atlantique à interdire, de façon préventive et en vue de garantir la santé de la population, la pêche de loisir sur l'ensemble du littoral du département.

Cette interdiction ne concerne pas les coquillages commercialisés par les professionnels de la pêche et de la conchyliculture disposant de moyens de purification qui sont contrôlés et font l'objet d'un agrément sanitaire identifié par une marque ovale intégrant les mentions FR et CE avec en son milieu un numéro à 8 chiffres ; cette marque qui doit obligatoirement être présente et lisible sur l'étiquetage de chaque conditionnement garantit la qualité sanitaire des coquillages qu'ils contiennent.

En fonction des résultats d'analyses qui auront été effectuées, les interdictions pourront ou non être levées.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'État en Loire-Atlantique :

http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-et-littoral/Production-et-peche-des-coquillages-en-Loire-Atlantique/Interdictions-de-peche-des-coquillages-en-Loire-Atlantique

Préfecture de la Loire-Atlantique
6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES
Service de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

Interdictions de pêche des coquillages en Loire-Atlantique
Dernière mise à jour au 27 novembre 2019
L'ensemble du littoral est fermé à la pêche de loisir

Fermeture pour risque de pollution bactériologique jusqu'à nouvel ordre